

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE



LE PALAIS
SUR VIENNE

ARRÊTÉ N° 2026/159A en date du 5 octobre 2026

**Arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police
« spéciale » du Maire au Président de l'EPCI**

Le Maire de la Commune du PALAIS-sur-Vienne ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale ;

Vu les statuts de la communauté urbaine de Limoges Métropole ;

Considérant que la communauté urbaine de Limoges Métropole exerce une compétence en matière de :

- Assainissement ;
- Collecte des déchets ménagers ;
- Accueil des gens du voyage ;
- Circulation et stationnement ;
- Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi ;
- Publicité ;
- Habitat

Considérant que l'exercice de cette compétence par la communauté urbaine de Limoges Métropole implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la communauté urbaine de Limoges Métropole ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire de la commune du Palais-sur-Vienne s'oppose au transfert de l'ensemble des pouvoirs de police spéciale concernés.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité et publié selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de Limoges Métropole

Fait au Palais-sur-Vienne,
Le 05 octobre 2026
Le Maire,
Ludovic GÉRAUDIE

Notifié le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026159A

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/10/2026

Objet : Arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Intercommunalité

Date de télétransmission : 06/10/2026 Agent de transmission : Pauline PUYBAREAU

Acte : 2026-159A-arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20261006-2026159A-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/10/2026